

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 27 février 2023 à 19h30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Guillaume Giroux
Siège #2 - Chantale Thivierge
Siège #3 - Alexandre Dubuc-Ringuette
Siège #4 - Patricica René
Siège #5 - Sylvain Garant
Siège #6 - Émilie Legras

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Francine Drouin. Madame Karine Soares, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance et adresse le mot de bienvenue.

2023-02-32

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - SUJETS À DISCUTER
3.1 - Demande d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation - Volet 4 du Fonds région et ruralité du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
3.2 - Résolution autorisant Mme Karine Soares, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents requis pour l'inscription à ClicSÉCUR
4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Alexandre Dubuc et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - SUJETS À DISCUTER

2023-02-33

3.1 - Demande d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation - Volet 4 du Fonds région et ruralité du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

ATTENDU QUE le volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation comporte un axe de vitalisation qui vise à soutenir des territoires affichant une plus faible vitalité économique;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton est éligible à ce programme en raison de son indice de vitalité économique (IVE Q3);

ATTENDU QUE cette aide financière ponctuelle est destinée à soutenir des projets de vitalisation se déroulant dans les territoires admissibles et dont la réalisation est compromise par une difficulté particulière à compléter le montage financier;

ATTENDU QUE des actions rapides doivent être posées afin de maintenir la seule infrastructure municipale de loisirs en place dans le secteur de Broughton Station, soit la patinoire;

ATTENDU QUE la municipalité a effectué diverses démarches afin de vérifier son éligibilité à des programmes d'aide financière mais que la nature des travaux requis ne les rends pas éligibles;

ATTENDU QU'en raison de l'augmentation des coûts des matériaux fait en sorte que la municipalité ne pourra procéder à la réfection de son infrastructure sans aide financière;

ATTENDU QUE l'état actuel des bandes de la patinoire exige une intervention urgente de la part de la municipalité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Dubuc et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 du Fonds région et ruralité — Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe vitalisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

- Mandate Mme Karine Soares, directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

2023-02-34

3.2 - Résolution autorisant Mme Karine Soares, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a nommée Mme Karine Soares, directrice générale et secrétaire trésorière (ci-après le représentant), afin qu'elle soit autorisée à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

ATTENDU QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

EN CONSÉQUENCE il proposé par Chantale Thivierge et adopté à l'unanimité que Mme Karine Soares, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton soit autorisée à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il [elle] jugera utile et nécessaire à cette fin en date d'aujourd'hui, 27 février 2023.

ET qu'un exemplaire de cette résolution sera conservée au registre des procès-verbaux de la municipalité pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

2023-02-35

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Guillaume Girouc et résolu unanimement, que la séance soit levée à 19h42.

ADOPTÉE

Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Drouin
Mairesse

Karine Soares
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Soares, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton.

Karine Soares
Directrice générale et greffière-trésorière